

Projet de curage et de réparation des vannes sur les retenues d'eau potable du Moulin Neuf et de Baniguel à Kernilis

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DDAEU)

Fascicule A : Evaluation Environnementale ou étude d'impact

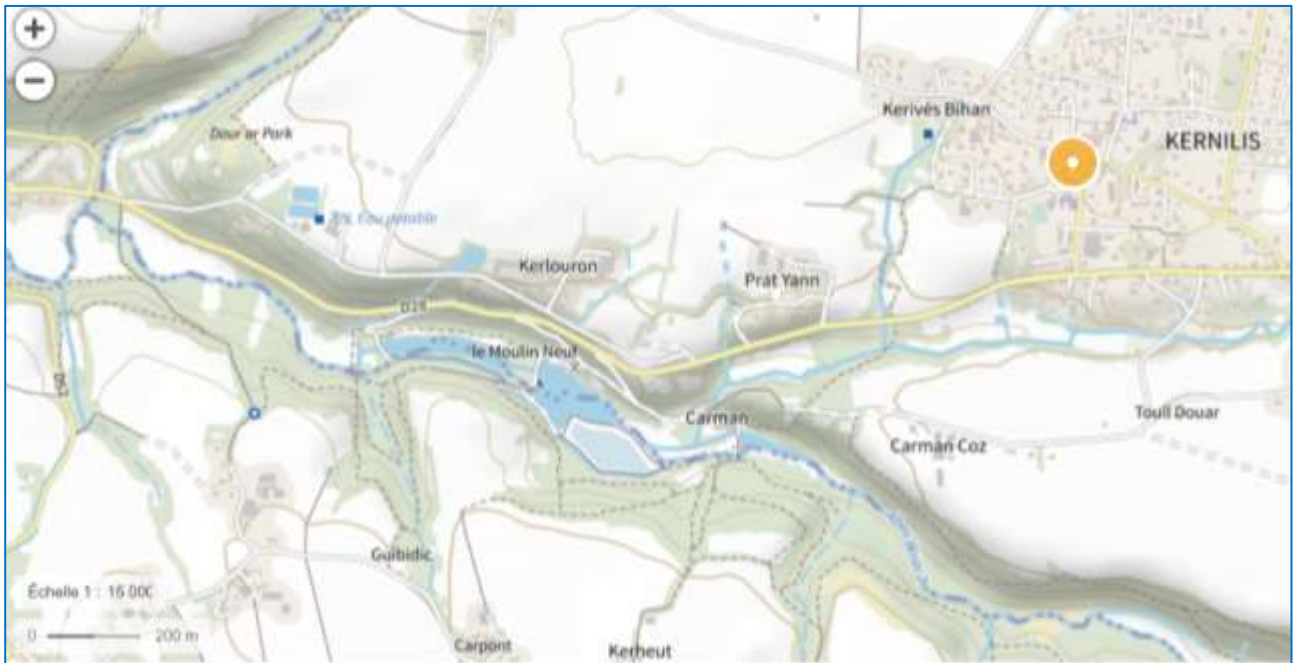




PJ- 1 : Plan de situation



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour le projet de curage et de réparation des vannes sur les retenues d'eau potable du Moulin Neuf et de Baniguel à Kernilis – Avril 2023

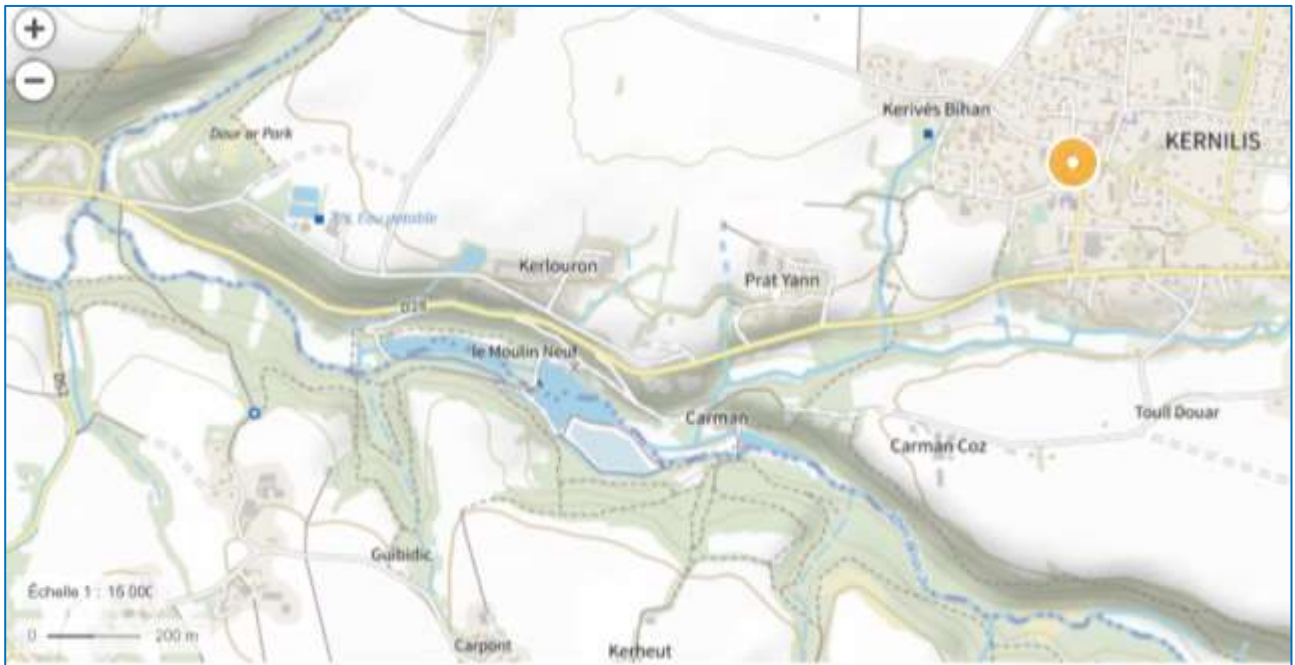




PJ- 2 : Eléments graphiques

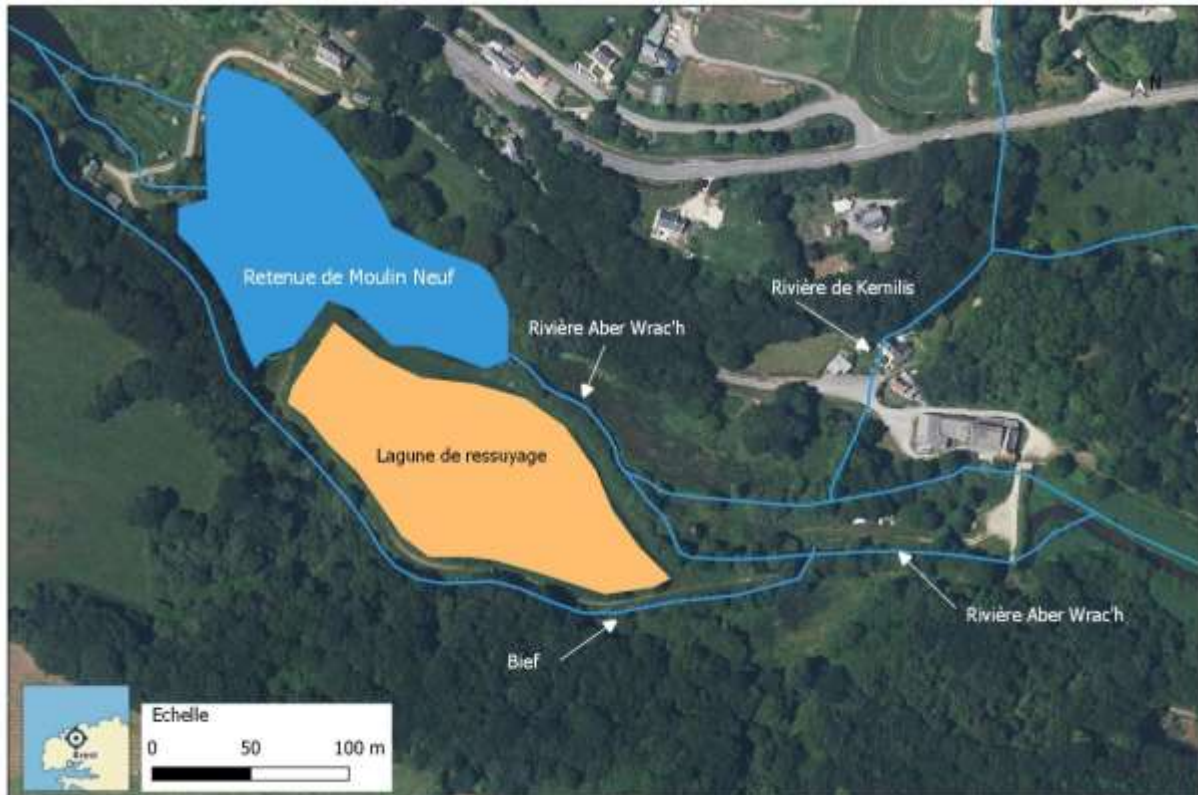


Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour le projet de curage et de réparation des vannes sur les retenues d'eau potable du Moulin Neuf et de Baniguel à Kernilis – Avril 2023

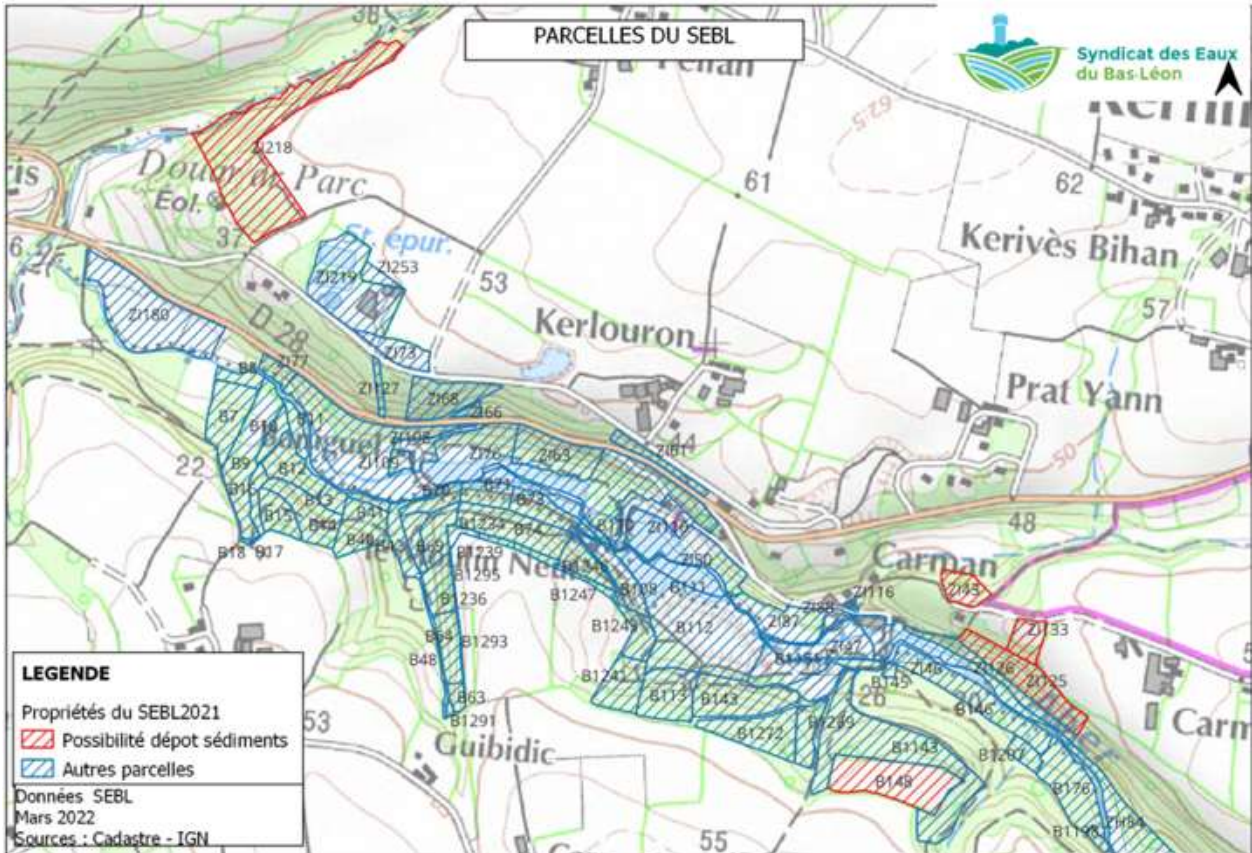


Les travaux comportent 4 principales phases :

- > **Phase 1** : Réalisation d'une piste d'accès pour le déblaiement de la lagune de ressuyage ;
- > **Phase 2** : Évacuation des sédiments de la lagune de ressuyage et transferts sur les parcelles ;
- > **Phase 3** : Vidange des eaux des deux retenues ;
- > **Phase 4** : Curage des 22 300 m³ de sédiments et mise en dépôt dans la lagune de ressuyage.
- > **Phase 5** : En parallèle de la mise à sec, remplacement de vannes et travaux sur les ouvrages



Les 20 800 m³ de sédiments qui ont entre 20 et 10 ans de stockage dans la lagune de ressuyage vont être extraits pour être valorisés sur 2 parcelles Z1218 et B148.





P.J. n°3. - Un justificatif de la maîtrise foncière

La figure ci-dessous localise les parcelles du SEBL. Les justificatifs de propriétés sont fournis en annexe du DDAUE..



SEBL - 2023



P.J. n°7. - Une note de présentation non technique du projet

Le projet repose sur le curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel. Les dernières opérations de curage réalisées sur ces étangs datent de 2008 et 2012, aussi les deux étangs présentent un niveau de sédimentation très important. Dans ce contexte, le Syndicat souhaite procéder à leur curage afin de maintenir la capacité de stockage de ces réserves d'eau brute. Lors de ces précédentes opérations, les sédiments retirés ont été stockés dans une lagune de décantation située à proximité, et n'ont jamais fait l'objet d'évacuation. Ces sédiments seront donc extraits de la lagune, dirigés vers deux parcelles réceptrices (Z1 218 – B148) puis les sédiments curés des retenues d'eau de Moulin Neuf et Baniguel y seront à nouveau stockés ; après leur ressuyage (sous 1 à 3 ans), les sédiments seront valorisés.

Le projet s'organise en quatre principales phases :

- > Phase 1 : Réalisation d'une piste d'accès pour le déblaiement de la lagune de ressuyage ;
- > Phase 2 : Évacuation des sédiments de la lagune de ressuyage et transferts sur les parcelles ;
- > Phase 3 : Vidange des eaux des deux retenues ;
- > Phase 4 : Curage des 22 300 m³ de sédiments et mise en dépôt dans la lagune de ressuyage.



Les travaux sont prévus pour démarrer en octobre 2024 et se terminer en juillet 2025.

Le budget de l'opération est d'environ 895 000 €HT, soit environ 1 072 944 €TTC.